



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°02 de la Commission des Règlements

Réunion du :	Jeudi 12 octobre 2023
A :	18 h 30
Présidence :	M. Michel MONIOTTE
Présents :	Mme Sylvie SCHOUWEY MM. Patrice ANTHONIOZ et Michel RENAUD
Excusés : MR Robert	M. Robert PRICAZ
Assiste à la séance :	M. Sébastien HARMAND

La Commission présente ses sincères condoléances à Robert PRICAZ pour le décès de sa maman.

1. FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 21259204

U13 Départemental 3 – Poule D : Jura Nord 2 – Aiglepierre 1 – samedi 16 septembre 2023

✓ Forfait simple de Jura Nord 2

Amende : 30 € à Jura Nord

Dossier n° 21259235

U18 Départemental 2 – Poule A : Petite Montagne à 8 1 – Septmoncel 1 – samedi 16 septembre 2023

✓ Forfait simple de Petite Montagne à 8 1, l'équipe n'ayant que 6 joueurs inscrits sur la feuille de match.

Amende : 30 € à Petite Montagne.

Dossier n° 21230752

U18 Départemental 2 – Poule B : Sirod 1 – Dole/Crissey 2 – samedi 16 septembre 2023

✓ Forfait simple de Dole/Crissey 2

Amende : 35 € à Dole/Crissey.

Dossier n° 21212922

Départemental 1 Féminines : Jura Dolois 2 – Septmoncel 1 - dimanche 17 septembre 2023

✓ Forfait simple de Jura Dolois 2

Amende : 55 € à Jura Dolois.

Dossier n° 21230762

Coupe du Département : Pont de Pyle 1 – Jura Stad 1 - dimanche 17 septembre 2023

✓ Forfait de Pont de Pyle 1

Amende : 55 € à Pont de Pyle.

Dossier n° 21230754

Départemental 4 – Poule A : Ravilloles 1 – Crotenay/C. Ain à 8 3 – dimanche 17 septembre 2023

✓ Forfait simple de Crotenay/C. Ain 3 à 8



Amende : 30 € à Crotenay/C. Ain.

Le match retour se jouera sur le terrain de Ravilloles.

Dossier n° 21318290

Départemental 4 – Poule E : Archelange 2 – Cernans 1 – dimanche 17 septembre 2023

✓ Forfait simple de Cernans 1

Amende : 55 € à Cernans.

Le match retour se jouera sur le terrain de l'équipe d'Archelange.

Dossier n° 21263586

U13 Départemental 3 – Poule C : Molay/Plaine 39 1 – Bresse Jura 3 – Samedi 23 septembre 2023

✓ Forfait simple de Molay/Plaine 39 1

Amende : 30 € à Molay/Plaine 39 1

Dossier n° 21259650

U18 Départemental 2 – Poule A : Grandvaux 1 – Vaux 1 à 8 – Samedi 23 septembre 2023

✓ Forfait simple de Vaux 1 à 8

Amende : 30 € à Vaux.

Dossier n° 21259978

Départemental 4 – Poule A : Petite Montagne 3 – Mont Noir 2 – Dimanche 24 septembre 2023

✓ Forfait simple de Petite Montagne 3

Amende : 55 € à Petite Montagne.

Dossier n° 21284871

U13 Départemental 3 – Poule D : Jura Dolois 3 – Dole/Crissey 2 – Samedi 30 septembre 2023

✓ Forfait simple de Dole/Crissey 2

Amende : 30 € à Dole/Crissey 2

Dossier n° 21284873

Critérium U12 Féminines : Molay 1 – Jura Sud 1 – Samedi 30 septembre 2023

✓ Forfait simple de Jura Sud 1

Amende : 30 € à Jura Sud.

Dossier n° 21289704

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Brenne Orain 1 – Jura Dolois 1 – Dimanche 8 octobre 2023

✓ Forfait simple de Brenne Orain 1

Amende : 30 € à Brenne Orain.

Dossier n° 21289578

Départemental 1 Féminines : Jura Sud 2 – Arcade Foot 1 – Dimanche 8 octobre 2023

✓ Forfait simple de Jura Sud 2

Amende : 55 € à Jura Sud.



2. FORFAIT GENERAL

Dossier n° 21318534

Départemental 1 Féminines

✓ - Forfait général de l'équipe de Jura Dolois 2

Amende : 90 €

3. RESERVES

Dossier n°21319822

U18 Départemental 1 : Arcade 1 – Bresse Jura 1 – samedi 16 septembre 2023

- ✓ Réserve d'avant match posée par le club d'Arcade sur la qualification et/ou la participation du joueur MORALES Samuel du club de Bresse Jura pour le motif suivant : la licence du joueur MORALES Samuel a été enregistrée moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.
- ✓ **Réserve confirmée**
- ✓ Après examen des pièces figurant au dossier, considérant que la licence du joueur Morales Samuel n°2546533650 a été enregistrée le 14/09/23, soit moins de quatre jours avant la rencontre,

La Commission :

- ✓ Dit la réserve recevable, le joueur non qualifié pour participer à la rencontre, et donne match perdu par pénalité à Bresse Jura (- 1 pt, score 5-0)
- ✓ La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Bresse Jura de 55€ pour participation d'un joueur non qualifié.

Dossier n°21319811

Départemental 2 – Poule A : Lons RC 3 – Ney 1 – Dimanche 24 septembre 2023

- ✓ Réserve d'avant match posée par le club de Ney sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Lons RC pour le motif suivant : des joueurs du club de Lons RC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
- ✓ **Réserve non confirmée.**

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Ney de 30€ (non-confirmation de réserve)

Patrice Anthonioz n'a pris part ni à l'analyse de ce dossier ni à la décision.

4. CONTROLE DES SUSPENDUS

Dossier n° 21318242

Départemental 4 – Poule A : Mont Noir 2 – ASPTT Grand Lons 2 – Samedi 16 septembre 2023

Contrôle des joueurs suspendus par le secrétariat du District.

- ✓ Après examen des pièces figurant au dossier,
- ✓ Considérant que le joueur de Mont Noir, a été sanctionné par la Commission de Discipline le 17 mai 2023 de 6 matchs fermes dont l'automatique à compter du 22 mai 2023 (club de Foncine),
- ✓ Considérant que le joueur de Mont Noir inscrit sur la liste des joueurs suspendus au 30 juin 23, liste validée par la commission de discipline du 22/08/23 et publiée le 30/08, à qui il restait 3 matchs à purger dans les équipes auxquelles il pouvait participer.



- ✓ Considérant que le joueur a purgé, avec l'équipe 2, le 10 septembre,
- ✓ Considérant qu'il a joué avec l'équipe 2, le 16 septembre (2^e match à purger),
- ✓ Considérant qu'au 02/10 le joueur aura purgé sa suspension initiale en équipe 2

La Commission :

- ✓ Dit le joueur de Mont Noir 2, non qualifié pour participer au match du 16 septembre,
- ✓ Donne match perdu par pénalité à Mont Noir 2 (- 1 point, score 0-1) pour en reporter le bénéfice à ASPTT Grand Lons,
- ✓ Inflige à Mont Noir l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu
- ✓ Inflige au joueur de Mont Noir, un match de suspension ferme à purger à compter du 30/10/2023

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Mont Noir et au Président de la Commission Sportive par mail recommandé.

5. F.M.I

La Commission enregistre les dossiers suivants.

Dossier n° 21259378

Départemental 4 – Poule C : Choisey 2 – Passenans 1 – Dimanche 10 septembre 2023

- ✓ Absence de code d'identification de Passenans

Amende : 16 € au club de Passenans.

Dossier n° 21318193

U13 Départemental 3 – Poule A : Arcade Foot 2 – Septmoncel 1 – Samedi 23 septembre 2023

- ✓ Absence de code d'identification de Septmoncel.

Amende : 16 € au club de Septmoncel.

Dossier n° 21318147

U13 Départemental 3 – Poule D : Dole/Crissey 3 – Rochefort/Moissey/Archel.1 – Samedi 23 septembre 2023

- ✓ Absence de code d'identification de Dole/Crissey

Amende : 16 € au club de Dole/Crissey

Dossier n° 21318220

U13 Départemental 3 – Poule D : Jura Stad 2 – Pleure/Mt S/Vaudrey 1 – Samedi 23 septembre 2023

- ✓ Absence de code d'identification de Pleure/Mt S/Vaudrey

Amende : 16 € au club de Pleure.

Dossier n° 21285508

U18 Départemental 2 – Poule A : GJ Porte du Jura 1 – Septmoncel 1 – Samedi 30 septembre 2023

- ✓ Absence de code d'identification de Septmoncel

Amende : 16 € au club de Septmoncel.

Dossier n° 21285501

U15 Départemental 2 – Poule A : Septmoncel 1 – Montmorot/Macorn/Courl. – Samedi 30 septembre 2023

- ✓ Absence de constat d'échec.

Amende : 46 € au club de Septmoncel.



Dossier n° 21318225

Critérium U15 Féminines : Triangle Or/B. Orain 1 – Bresse Jura 1 – Samedi 30 septembre 2023

✓ Absence de tablette

Amende : 16 € au club de Triangle Or.

Dossier n°21318177

U13 Départemental 3 – Poule D : Mouchard/Montbarrey 2 – Dole/Crissey 2 – Samedi 7 octobre 2023

✓ Absence de code d'identification de Dole/Crissey 2

Amende : 16 € au club de Dole/Crissey.

6. DIVERS

Dossier n°21319748

Critérium Féminin U15 – Poule B : Triangle d'Or 1 – Bresse Jura 1 – Samedi 30 septembre 2023

✓ Réception du PV Electronique n°3 de la Commission Féminine du mercredi 11 octobre 2023, qui fait valoir son droit d'évocation,

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant qu'une feuille de match papier a été établie, et que Triangle d'Or a indiqué « tablette HS », sur le constat d'échec,
- ✓ Considérant que trois joueuses U16F de Bresse Jura figurent sur la feuille de match, alors que les U16F ne sont pas autorisées en compétition U15F,

La Commission,

- ✓ Dit les joueuses non qualifiées pour participer à la rencontre,
- ✓ Dit l'évocation légitime, du fait de l'infraction prévue par l'article 207 des RG de la FFF, à savoir, dissimulation de la catégorie des joueuses inscrites sur la feuille de match papier, cette catégorie n'étant pas autorisée dans la présente compétition,
- ✓ Confirme l'amende pour le club de Triangle d'Or de 16 €uros pour absence de tablette.
- ✓ Demande au secrétariat de débiter le compte de Bresse Jura de 105 €uros (3x35) pour joueuses non qualifiées.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues à l'article 44 des R.G. de la Ligue. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Sylvie SCHOUWEY
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel
Président